



## 3 cdd successifs pour remplacement d'un salarié absent

Par **Edenamaya**, le **06/05/2009** à **15:54**

Bonjour,

Je suis en remplacement d'un agent qui est parti dans une autre entreprise et son poste est mis à disposition pour une durée de 4 ans.

J'ai eu un premier cdd de février 2007 à juillet 2007.

Un deuxième cdd de aout 2007 à juillet 2008.

Un troisième cdd de aout 2008 à juillet 2009.

On me demande de partir à présent.

Est ce légal?

Merci.

Maya

Par **Assistant juridique**, le **17/04/2012** à **09:14**

Bonjour,

Il est possible de conclure des CDD successifs. Dans certains cas, l'employeur pourra conclure un autre CDD sans attendre. Dans d'autres cas, il lui faudra respecter un délai de carence. Cela dépend essentiellement des circonstances du remplacement.

Source : [http://assistant-juridique.fr/cdd\\_sucessifs.jsp](http://assistant-juridique.fr/cdd_sucessifs.jsp)

Par **P.M.**, le **17/04/2012** à **14:53**

C'est une sorte de record pour un sujet qui date de près de 3 ans...